

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SANTÉ

DEMANDE DE MESURES GOUVERNEMENTALES POUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE LE COMMERCE DE CHAROGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole du sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné les témoignages récents selon lesquels des milliers de livres de charogne en provenance du Québec ont été vendues en Ontario depuis trois ans, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'instituer immédiatement une enquête efficace et un programme d'information partout au Canada en vue de protéger les Canadiens contre la viande contaminée.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'INSCRIPTION D'UNE SOCIÉTÉ FICTIVE À TITRE D'EMPLOYEUR ÉVENTUEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion relative à l'absence de vérifications ou de précautions par certains bureaux de la main-d'œuvre chargés de l'emploi des étudiants avant d'inscrire les employeurs éventuels d'étudiants. De ce fait, les étudiants risquent de travailler pour des entreprises frauduleuses, de ne pas toucher de salaire, et de rater l'occasion de travailler pour un employeur légitime pendant l'été, ce qui fut récemment le cas à Winnipeg. Je propose donc, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre charge le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de faire enquête sur les circonstances qui ont permis à M. Paul Evans de la Floride d'inscrire une société non existante comme employeur éventuel et de se faire envoyer par la Main-d'œuvre 12 étudiants innocents qui l'ont aidé, par inadvertance, à perpétrer une fraude.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La motion étant présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne

peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME DE REVENU ANNUEL GARANTI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion extrêmement urgente, et qui réclame une attention immédiate.

Le président de l'Association canadienne des fabricants de produits alimentaires, M. Robert A. McNair, a déclaré que la main-d'œuvre canadienne est actuellement mieux payée que celle des États-Unis pour un travail équivalent, même si la productivité est moindre, et qu'à ce rythme les prix de nos produits vont rapidement être plus élevés que ceux de nos concurrents. Étant donné que les augmentations des salaires affectent automatiquement le prix des produits, et que ce système d'escalade ne règle rien; étant donné qu'il est important d'augmenter le pouvoir d'achat des individus afin de permettre l'achat d'une abondante production, je propose, appuyé par l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne):

Que cette Chambre étudie les moyens à prendre pour établir dans les plus brefs délais, un système universel de revenu annuel garanti qui soit versé à tous et à chacun afin d'augmenter le pouvoir d'achat des individus sans augmenter les prix des produits. Cette mesure mettrait un terme aux ravages de l'inflation.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être national qui était ici, mais qui a disparu. Je pourrais peut-être la lui poser à son retour.